

mardi 9 juillet 2024



Madame la Directrice Académique

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour traiter les demandes de temps partiels et les recours. Cette année, beaucoup de refus ont été constatés: Combien y a-t-il eu de demandes pour combien de refus? Et combien de recours ont-ils été formulés?

Combien de dossiers Ineat pour combien d'intégration?

Combien de détachements et combien de compensation (dans quelles circonscriptions?)

Combien de congés pour formation ont été demandés? Accordés?

Combien de contractuels ont été recrutés?

Combien de listes complémentaires ont été recrutés?

Combien de démissions et de ruptures conventionnelles?

Combien de collègues seront promus à la HC et à la classe exceptionnelle?

Pour le mouvement, quel pourcentage de collègues ont obtenu leur affectation sur le voeu n°1

Lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel, il renonce à une partie de son salaire. Ce n'est, aujourd'hui, ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux.

Dans tous les cas, il s'agit de trouver les moyens de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle, avec les conditions de travail dégradées depuis de nombreuses années.

Les dossiers que le SNUDI FO porte aujourd'hui (8) concernent des demandes en vue d'une reconversion professionnelle, des demandes de temps pour élever les enfants ou pour raison(s) médicale(s).

Toutes les demandes doivent être acceptées pour permettre aux collègues souvent très engagés dans leur mission de mener leur tâche le plus sereinement possible et ce malgré des multiniveaux, la tâche de direction d'écoles, des écoles classées en REP, des classes avec des élèves en inclusion qui mobilisent énormément d'énergie.

Ces refus sont d'autant plus difficiles à accepter que le 29 est sollicité par bon nombre de demandes d'Ineat soit des collègues formées et prêtes à prendre tout poste sur le département.

D'autre part, bon nombre de collègues ont vu leur poste de TRS supprimé du fait de la baisse de temps partiels. Or ces postes sont prisés et correspondent à des besoins.

Le temps partiel, c'est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient par le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues.

Ces refus, c'est la possibilité de remobiliser des collègues pour d'autres missions sur le terrain. Surtout dans un contexte austéritaire où notre département se voit amputé de **30** postes d'enseignants. Cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues et démontre encore une fois que notre département ne cherche qu'à compenser le perpétuel déficit alarmant en personnel dont les collègues ne sont pas responsables.

Le **SNUDI-FO29** revendique :

- le droit au temps partiel quelle que soit la nature du poste ;
- le respect de la quotité de temps partiel demandée par le collègue (50, 60, 70, 75, 80%).
- Le recrutement de brigades à hauteur des besoins (au moins 2 par circonscription) notamment en laissant rentrer les Ineat.
- Le passage à 4 jours sur 36 semaines pour tous ce qui permettrait à tous les collègues d'avoir une pause dans la semaine.